

Quatrième séance, vendredi 8 octobre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable); retrait. – Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public); prise en considération. – Projet de loi N° 201 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficaces en matière d'énergie et d'environnement); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1088.10 Nicole Aeby-Egger (loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels); prise en considération. – Projet de loi N° 200 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements (CoParl); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Postulat P2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (aide financière à la fusion dans les agglomérations); prise en considération. – Postulat P2037.08 Jean-Pierre Dorand/Jean-Pierre Siggen (modification de la loi sur les communes: fusions de communes/création d'arrondissements); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Moritz Boschung-Vonlanthen, Michel Buchmann, Elian Collaud, Gaëtan Emonet, Heinz Etter, Ursula Schneider-Schüttel, Albert Studer, Laurent Thévoz et Michel Zadory.

Sans justifications: MM. René Kolly et Edgar Schorderet.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demaille, Georges Godel et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je me permets de vous rappeler que ce jour, à midi, vous êtes toutes et tous invité-e-s à partager un repas dans l'une des institutions sociales qui attendent votre visite. Il s'agit du Tremplin, Banc Public, La Tuile et Fri-Santé. Elles sont dans l'attente de vous recevoir pour partager le repas simplement et pouvoir poser des questions, discuter des problématiques aux-

quelles elles sont confrontées. Alors celles et ceux qui ont une heure, une heure et demie à disposition pour partager le repas de midi, je vous invite à vous rendre dans l'une ou l'autre de ces institutions. Il y aura une voiture à disposition pour vous y conduire à l'issue de nos débats de ce matin.

Motion M1091.10 Laurent Thévoz/Yvan Hunziker (changement de comportements pour le développement durable)¹

Retrait

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et tout en restant attentifs à ce que l'information à la population soit toujours adéquate en matière d'énergies renouvelables et, en accord avec mon comotionnaire, nous retirons cette motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1093.10 Jacques Crausaz/Christa Mutter (maîtriser l'éclairage public)²

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi d'intervenir d'abord en allemand puisque mon comotionnaire va certainement le faire en français.

Wir haben eine Motion eingereicht, um Normen im Bereich der öffentlichen Beleuchtung zu setzen. Warum gerade die öffentliche Beleuchtung und nicht die Beleuchtung oder die Elektrizität ganz allgemein? Wir haben einen grossen Energiebericht erhalten, der eine Revision des Energiegesetzes vorsieht und in diesem wurde die öffentliche Beleuchtung nicht besonders erwähnt. Wir finden, dies sei eine kleine Lücke und es würde sich lohnen, in diesem Bereich Normen zu setzen, weil Freiburg ein Kanton ist, der sich heute durch eine speziell ineffiziente öffentliche Beleuchtung auszeichnet. In unserem Kanton sind noch sehr viele Quecksilberdampflampen installiert und die heutigen, modernen Natriumdampflampen oder LED (les

¹ Déposée et développée le 17 mars 2010, BGC p. 356; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC pp. 1841ss.

² Déposée et développée le 18 mai 2010, BGC p. 874; réponse du Conseil d'Etat le 17 août 2010, BGC septembre 2010, pp. 1311ss.

lampes au sodium ou les LED) sind bei uns immer noch untervertreten. Dies führt dazu, dass die öffentliche Beleuchtung in Freiburg nicht wie im nationalen Mittel heute 1,5% des gesamten Stroms verbraucht, sondern eher 2 bis 3%. Hier besteht also ein grosser Handlungsbedarf. Die Groupe E hat heute ein Projekt, dass es erlauben wird, in den nächsten Jahren in die Nähe des schweizerischen Mittels zu kommen, aber wir glauben, dass der Kanton eine Vorreiterrolle spielen sollte.

Les deux motionnaires pensent que l'éclairage public est un domaine qui intéresse beaucoup la population, mais qui est en main des communes. Donc là le canton et les communes ont un devoir d'exemplarité. Dès lors, nous sommes très contents que le Conseil d'Etat soit d'accord d'accepter cette motion. Le deuxième volet consisterait à donner les instruments aux communes pour prendre des mesures là où ce n'est pas la commune qui installe et qui gère l'éclairage public, mais là où un éclairage privé intervient sur le domaine public. Nous avons souvent aujourd'hui la situation où l'éclairage public est rénové, est correct. S'ajoutent à cet éclairage public des enseignes lumineuses, des réclames produisant une lumière très forte. Une surenchère existe entre différents commerces, par exemple entre différentes réclames, non seulement dans le design où la commune peut encore intervenir, dans les zones historiques du moins, mais aussi dans la masse de lumière installée. si bien qu'il serait utile de donner aux communes le moyen d'intervenir aussi là, en disant: voilà ça, c'est le maximum à installer ou, par exemple dans les zones résidentielles, leur permettre de dire qu'il y a extinction des réclames entre minuit et six heures du matin, ce qui n'est pas garanti aujourd'hui.

Donc, en acceptant de donner ces instruments aux communes et au canton, vous pouvez permettre au canton de Fribourg de faire un grand pas en avant dans l'efficacité puisque c'est un domaine où ce qu'on fait est aussi très visible. Vous pouvez être sûrs que ces mesures se remarqueront au sein de la population.

Bourgknecht Jean (*PDC/CVP, FV*). Les craintes liées aux changements climatiques nous obligent à nous responsabiliser toujours davantage par rapport à l'avenir de notre planète, une planète que nous devons léguer la plus intacte possible à nos descendants.

Pour les collectivités publiques, cela signifie avoir une attitude exemplaire visant notamment à une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources énergétiques. C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien a examiné la motion de nos collègues Jacques Crausaz/Christa Mutter.

Notre groupe constate que cette motion renforce et soutient la stratégie énergétique que le Conseil d'Etat a adoptée en septembre 2009. Elle va aussi dans le sens des programmes incitatifs mis en place par le Groupe E et Gruyère Energie, programmes que nous ne pouvons que saluer et qui proposent aux communes d'économiser environ 40% de la consommation annuelle en leur offrant un soutien financier pour l'assainissement de leur éclairage public. Ces mesures vont du remplacement des anciennes installations à l'extinction durant une partie de la nuit en passant par la réduction de la

puissance installée ou par la diminution de l'éclairage pendant une partie de la nuit.

Notre groupe se réjouit de constater que le Conseil d'Etat et les entreprises distributrices d'électricité n'ont pas attendu cette motion pour agir. Il attend maintenant avec grand intérêt la prochaine modification de la loi sur l'énergie qui intégrera, à n'en pas douter, les propositions des motionnaires.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Interesse die Motion Jacques Crausaz/Christa Mutter analysiert. In unserem Kanton wird eindeutig zuviel Energie verschwendet. In Sachen Beleuchtung bin ich überzeugt, dass in diesem Gebiet grosse Einsparungen möglich wären. Leuchtreklamen an Werkhöfen, Geschäften, Spotscheinwerfer an Hausfassaden und Beleuchtungen an Waldwegen könnte man doch nach Mitternacht abschalten. Fährt man zum Beispiel am Morgen um drei durch unsere schöne Stadt Freiburg, hat man das Gefühl, es sei helllichter Tag. Jedes Loch oder jede Ecke muss beleuchtet sein.

Eine Regelung dieser Art und Einsparungen sind Sache der Gemeinde und auch der privaten Hausbesitzer. Der Staat darf nicht schon wieder zur Kasse gebeten werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnt deswegen diese Motion ab.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Mutter et Crausaz ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Nous partageons clairement les intentions des motionnaires. L'Etat et la plupart des communes souhaitent influencer le comportement de leurs citoyens afin de réduire la consommation d'énergie générale. Il est dès lors indispensable que les collectivités montrent l'exemple.

Toutefois, permettez-moi juste une réflexion. Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse les programmes mis en place tant par le Groupe E que par Gruyère Energie afin d'inciter le remplacement des équipements existants par des systèmes plus efficaces. Ces deux entreprises de droit privé fournissent également l'électricité consommée par ces mêmes équipements. Dès lors, ne serait-il pas plus judicieux que les analyses sur les améliorations à apporter à ces systèmes soient réalisées par des entreprises non liées aux fournisseurs? Nous pourrions alors garantir que les solutions préconisées soient réellement les plus efficaces.

Avec ces considérations, notre groupe soutiendra à l'unanimité cette motion et vous invite à en faire autant.

Roubaty François (*PS/SP, SC*). En tant qu'électricien, je trouve qu'il est important de maîtriser l'éclairage public. Je vais vous donner quelques exemples d'économies d'énergie possibles.

40 luminaires avec des ampoules de 150 W consomment annuellement 28 800 kWh.

Si je change les luminaires en les remplaçant par des luminaires à LED de 76 W, la consommation est de 15 800 kWh.

Avec des ampoules de 150 W, le coût est de 3971 francs par année.

Avec des ampoules de 76 W, le coût serait de 1796 francs.

Une autre solution possible est de régler l'intensité de l'éclairage entre minuit et six heures du matin; le coût serait de 1361 francs, environ 1/3 du prix.

Ces explications démontrent que nous devons vraiment nous pencher sur ce sujet et donner des directives aux bureaux d'études. Sur la H189, inaugurée dernièrement, les luminaires sont équipés d'ampoules de 150, 250 et 400 W. Ces 400 W se trouvent au giratoire de Riaz où le trafic ne présente aucun danger particulier. Avec ces considérations, je vous demande de soutenir la motion de nos deux collègues.

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Tout ou presque a déjà été dit par les divers intervenants. En tant que motionnaire, deux commentaires au terme de ce bref débat. Tout d'abord merci au Conseil d'Etat de sa réponse rapide et positive à cette motion. Elle démontre – en tout cas, c'est comme ça que je l'interprète – que le Conseil d'Etat, en particulier le Directeur de l'énergie, est déterminé à traduire rapidement en actes concrets la liste de projets figurant dans le rapport N° 60 que nous avons traité et qui traite de la nouvelle stratégie énergétique du canton. Ces projets sont à l'appui de l'ambitieux objectif d'atteindre, à l'horizon 2030, une consommation par habitant équivalant à une moyenne de 4000 W.

En deuxième lieu, permettez-moi de remercier les intervenants qui ont exprimé leur soutien à cette motion au nom de leur groupe. Vous avez compris que l'électricité est une énergie noble, une énergie stratégique pour notre économie. La compétitivité et la capacité d'innovation de nos entreprises sont directement liées à la disponibilité d'une énergie électrique en suffisance et à un coût raisonnable. Vous avez compris que, à défaut de pouvoir facilement et rapidement en augmenter la production, nous devons prendre sans tarder toutes les mesures possibles permettant de réduire notre consommation d'électricité afin de l'affecter aux besoins pour lesquels elle est irremplaçable.

Dans ce domaine, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple. L'éclairage public et les autres formes d'illumination du domaine public, lors de la période de Noël qui s'annonce, en est un exemple. A défaut de représenter un potentiel d'économies très important, ce sont des domaines pour lesquels le public a clairement l'impression d'un gaspillage. Des mesures dans ce domaine sont donc emblématiques et les compagnies d'électricité l'ont bien compris, elles qui proposent déjà des mesures d'incitation pour amener les communes à moderniser leur éclairage pour en réduire la consommation. Beaucoup peut encore être fait dans ce domaine, c'est pourquoi nous proposons d'instaurer des normes pour un éclairage public moins gourmand en énergie et de mettre en place des incitations financières permettant de réduire la durée du retour sur investissements qui est encore relativement long. Nous proposons enfin de donner aux communes

la base légale qui leur permettra d'intervenir afin que les autres formes d'illumination sur le domaine public soient moins énergivores.

Merci de soutenir cette motion!

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Die jetzige Diskussion um die Motion «Betrieb der öffentlichen Beleuchtung» habe ich als eine kontroverse Diskussion erlebt. Ich als Privatmensch, und auch im Haushalt, zünde das Licht an, wenn ich es brauche. Und mein Kollege Schuwey hat mir vorhin aufgezeigt, wie es in der Stadt Freiburg ist. Wenn ich von Bern Richtung Zürich fahre, ist in Kirchberg die IKEA die ganze Nacht beleuchtet. Hier will man das gesetzlich festhalten. Und wenn eine Strompreiserhöhung da ist, dann springen alle und sagen, dass es zu teuer ist. Für mich ist der Strom zu wenig teuer, wenn ich solche Diskussionen hier höre.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical est partagé face à cette motion. En effet, si on est sensible aujourd'hui à l'économie d'énergie, voire même à diminuer notre consommation électrique, il est très difficile à l'Etat de s'immiscer dans des solutions communales.

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes un peu partagés face à cette motion.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position. L'éclairage public est une vitrine pour la population de la manière dont les collectivités publiques consomment l'énergie. Elles doivent montrer l'exemplarité dans le cadre de la diminution de la consommation d'énergie. Bien que l'éclairage public ne représente qu'une part relativement modeste de la consommation totale d'électricité du canton, il y a un potentiel considérable d'économies qui pourrait atteindre jusqu'à 40% de la consommation actuelle. Il existe des technologies plus efficaces qui permettent cette économie. D'ailleurs vous avez pu voir que le prix Cleantech Fribourg 2010 a pu être décerné à une jeune entreprise fribourgeoise, la société Riedo Networks GmbH pour son produit E3 Control qui permet un meilleur contrôle de la consommation électrique des éclairages publics. Cela montre que les Fribourgeois sont à la tête d'un développement extrêmement intéressant.

Dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique visant à atteindre la société à 4000 W d'ici l'an 2030 et dans le contexte de l'exemplarité des collectivités publiques, le Conseil d'Etat a prévu d'agir dans ce domaine. Il s'est d'ailleurs déjà assuré la participation des deux principaux distributeurs d'électricité du canton, c'est-à-dire le Groupe E et Gruyère Energie pour mettre sur pied un programme d'encouragement destiné aux communes. D'ailleurs le Groupe E a mis à disposition 6 millions de francs pour pouvoir soutenir et pour pouvoir vraiment subventionner les communes. Le Conseil d'Etat entend également proposer prochainement un article de loi rendant obligatoire à terme l'installation d'un éclairage public énergétiquement vraiment efficace. D'ailleurs nous avons déjà prévu l'article et les différentes modifications de

la loi sur l'énergie qui sera soumise à la consultation très prochainement. Il va également proposer que les communes puissent légiférer s'agissant des exigences relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement des différents éclairages.

Ich möchte jetzt ganz kurz noch Herrn Grossrat Schuwey antworten: Ich meine, dass seine Ausführungen sehr wichtig und sehr richtig waren. Er sagt, dass wir im öffentlichen Bereich ein grosses Einsparpotential haben. Ich bin allerdings etwas überrascht von seiner Schlussfolgerung und der Schlussfolgerung, die die SVP zieht, weil wir in diesem Zusammenhang eben Energie sparen wollen und dies keine zusätzlichen Kosten verursacht. Wir wollen hier den Rahmen setzen und sagen, dass die Gemeinden bis 2018 die Erneuerung der öffentlichen Beleuchtung realisiert haben müssen und bis dann haben sie sogar noch die Möglichkeit, eine Unterstützung von den Elektrizitätsgesellschaften zu bekommen. Ihre Schlussfolgerung ist in diesem Zusammenhang falsch und ich möchte Sie bitten, vielleicht noch einmal zu überlegen, ob Sie die Motion nicht doch auch noch unterstützen wollen.

Concernant les remarques de M. Hunziker selon lesquelles le groupe libéral-radical ne voyait pas d'un très bon oeil que l'Etat s'imisce dans les compétences communales, je peux vous rassurer que nous avons par exemple prévu dans ce projet de révision de la loi sur l'énergie un alinéa 4 de l'article 15a qui aurait la teneur suivante: «Les communes peuvent – c'est une forme potestative – fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement destinées aux éclairages». Il ne s'agit nullement dès lors que l'Etat s'imisce dans les compétences des communes mais on leur donne vraiment cette possibilité d'intervenir. En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter la motion. La concrétisation de celle-ci sera opérée dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie en cours. En tout cas, nous allons vous proposer cette révision bientôt.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 14. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary

(BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

Projet de loi N° 201 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement)¹

Rapporteur: **Fritz Glauser (PLR/FDP, GL)**.

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi est basé sur les deux motions Hunziker/Glauser et Thalman/Boschung qui ont demandé que l'imposition des véhicules automobiles ne soit plus effectuée en fonction de la cylindrée, mais de la consommation et des émissions polluantes, une réduction de l'imposition des véhicules propres sur la base de l'étiquette Environnement pour inciter l'achat de ceux-ci et que les mesures prises restent financièrement neutres pour l'Etat. Voilà les raisons qui font que la solution proposée est comparable à une mesure alliant le bâton et la carotte oder die Peitsche und Zuckerbrot: cela veut dire que les véhicules propres classés avec l'étiquette Energie sous la catégorie A seront exonérés de la taxe pour les trois premières années et les véhicules classés dans les catégories D à G et sans étiquette payeront un impôt pour compenser ce manque d'entrées dans la caisse de l'Etat. La proposition de se baser sur l'étiquette Energie au lieu de l'étiquette Environnement n'est pas une mauvaise volonté du Conseil d'Etat. Il a été obligé de se baser sur l'étiquette Energie parce que le Conseil fédéral a renoncé à l'introduction de l'étiquette Environnement. A cause des avis trop divergents dans la consultation, il a maintenu l'étiquette Energie à la place. Vous trouverez la liste des véhicules avec données de consommation dans le «Catalogue consommation» d'énergie Schweiz et du TCS.

Dans le message, sous le point 3.3, vous trouverez le calcul permettant d'atteindre l'objectif de la neutralité financière. L'équilibre financier nécessite une hausse des tarifs de 6,81% pour les classes D à G et les véhicu-

¹ Message pp. 1723ss.